

Pour la ministre de la défense et par délégation :
*Le commissaire en chef de première classe, adjoint au
sous-chef d'état-major plans.*

Benoît BOUCHET.

DIRECTION CENTRALE DU COMMISSARIAT DE
LA MARINE : *sous-direction logistique ; bureau
approvisionnement de la flotte.*

**DÉCISION N° 371/DEF/DCCM/LOG/AF portant
abrogation d'un texte.**

Du 17 mai 2006.

N O R D E F B 0 6 5 0 9 7 2 S

Texte abrogé :

Circulaire 392/DEF/CMA 4 du 28 mai 1979
(BOC, p. 2196 ; BOEM 571).

Classement dans l'édition méthodique : n.i.BOEM

*Référence de publication : Texte inséré au BOC/PP,
2006, texte 37.*

Le texte mentionné ci-dessous est abrogé :

Circulaire 392/DEF/CMA 4 du 28 mai 1979 (BOC,
p. 2196 ; BOEM 571) relative aux matériels d'équipe-
ment des cuisines et de leurs dépendances à bord des
bâtiments de surface

Pour la ministre de la défense et par délégation :

*Le commissaire en chef de la marine, sous-directeur de
la sous-direction logistique,*

Étienne VUILLERMET.